

Y a-t-il encore une place pour le Service Civique dans la politique jeunesse ?

Notre réflexion sur le Comité interministériel de la jeunesse et ses "47 mesures pour donner une lisibilité forte à l'engagement du Gouvernement en faveur de la jeunesse".

Jeudi 21 février 2013 a eu lieu le premier Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ), présidé par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault. Dans sa lettre de mission du 2 octobre 2012, celui-ci a confié à Valérie Fourneyron, ministre chargée de la Jeunesse, l'organisation d'un Comité interministériel en rappelant que "la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse efficace et adaptée aux exigences sociales et économiques constituait une priorité forte du Gouvernement."

- Cinq réunions interministérielles (18 octobre 2012, 14 novembre 2012, 10 janvier 2013, 7 février 2013 et 14 février 2013) ont lancé et suivi cinq groupes de travail interministériels pilotés chacun par deux ou trois ministères. Chaque groupe de travail s'est réuni au moins trois fois.
- 24 ministères, représentés par plus de 80 personnes impliquées pendant 5 mois (d'octobre 2012 à janvier 2013).
- 13 mesures prioritaires issues de 60 fiches actions proposées par les ministères engagés dans la démarche.

Le premier Comité interministériel de la Jeunesse a permis de définir treize chantiers prioritaires pour 2013, déclinés en 47 actions concrètes, qui illustrent cette nouvelle politique. Elles ont été élaborées en réponse aux attentes précises et tangibles exprimées par les jeunes eux-mêmes.

Constat 1

Ce document fait 80 pages, et dans les 22 premières pages introductives, le Service Civique est cité seulement de la manière suivante :

Lutter contre le décrochage scolaire

Le Président de la République a pris un engagement fort : diviser par deux le nombre de décrocheurs d'ici la fin du quinquennat et offrir à tout jeune déscolarisé de 16 à 18 ans une solution de formation ou **un service civique**.

*Le nombre de volontaires en **service civique** a d'ores et déjà cru de 50 % entre 2012 et 2013*

Le Président de la République a fait du **service civique** un des vecteurs privilégiés pour encourager l'engagement des jeunes. Dans le cadre de la montée en charge du dispositif programmé jusqu'en 2017, le nombre de volontaires en **service civique** a d'ores et déjà crû de 50 % entre 2012 et 2013.

Constat 2

Dans les 38 pages qui expliquent le plan d'action pour la Jeunesse en 13 chantiers, seules deux mesures font allusion au Service Civique :

Point 2. Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage :

Mesure 4. **Le service civique** : une solution pour les décrocheurs :

Le service civique permet à chaque jeune de s'engager pour une période de 6 à 24 mois, dans le cadre de missions d'intérêt général, auprès notamment d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics.

L'objectif est de proposer à de jeunes décrocheurs qui ne sont pas prêts à revenir en formation un nouveau cadre leur permettant de se mobiliser sur des défis sociaux et environnementaux tout en étant accompagnés.

Cet engagement doit leur permettre de reprendre confiance en eux, d'acquérir des compétences nouvelles et d'être dans des conditions leur permettant de se projeter dans l'avenir.

L'objectif pour l'année 2013 est de 3 000 jeunes décrocheurs bénéficiaires d'une offre combinée **service civique** formation.

Constat 3

Dans la mesure 35 au point 11
« Promouvoir et valoriser
l'engagement des jeunes » une
simple allusion :

Mesure 35. Informer et sensibiliser les jeunes à tous les types d'engagement, tout au long du parcours scolaire comme en-dehors du cadre de l'éducation formelle :

L'incitation à l'engagement passe aussi par la promotion de l'engagement personnel dans toute sa diversité : de la fonction de délégués élèves et d'éco-délégués dans les établissements scolaires, à la prise de responsabilités dans les associations, en passant par le développement **du service civique** et du volontariat international.

Constat 4

Dans la mesure 42 au point
12 : « Renforcer la
représentation des jeunes dans
l'espace public », aucune
allusion !

Mesure 42. Rendre effective la tenue des cérémonies citoyennes :

Le ministère de l'Intérieur propose de réactiver le décret du 8 février 2007 par le biais d'une nouvelle circulaire : il s'agit de mettre en place une cérémonie de remise des cartes d'électeurs aux jeunes. Cette cérémonie serait un temps d'accueil dans la citoyenneté, moment solennel et républicain pour permettre l'appropriation, par les jeunes, de la citoyenneté dans un lieu symbolique de la République (une mairie ou une préfecture) et en présence des préfets et des procureurs.

Constat 5

Dans le chapitre : « Construire
avec les jeunes » La place des
jeunes dans la vie associative
rien !

Le secteur associatif permet aux jeunes d'expérimenter la prise de responsabilités. Historiquement les associations de jeunesse et d'éducation populaire, (...) se donnent une mission de développement de la citoyenneté active et de la prise de responsabilité chez les jeunes. Cela se traduit par des actions concrètes permettant aux jeunes de vivre un parcours les conduisant progressivement à des prises de responsabilités, de l'action locale jusqu'aux instances dirigeantes des associations, au niveau national ou international.

Constat 6

Dans les 14 pages du tableau
de bord, rassemblant 42
indicateurs statistiques sur la
situation de la jeunesse en
France, un seul, fait référence
au Service Civique :

(...) pour élaborer désormais les politiques en matière de jeunesse. (...) La liste des indicateurs retenus pour ce tableau de bord repose sur les propositions faites par les ministères dans le cadre des groupes de travail thématiques préparatoires au Comité interministériel de la Jeunesse et sur la mobilisation des données de cadrage réunies par l'INJEP.

Part des jeunes engagés en **service civique, peu ou pas diplômés**

Proportion de jeunes de niveau VI et V parmi les jeunes qui commencent une mission de **service civique**

Voici donc le seul indicateur retenu par les ministères et L'INJEP !!!!

Pour [consulter le rapport](#)

À SAVOIR :

- Un(e) délégué(e) interministériel(le) à la jeunesse

La coordination interministérielle permanente sera renforcée par un(e) délégué(e) interministériel(le) à la jeunesse placé(e) auprès du ministère chargé de la Jeunesse. Il (elle) assurera également les fonctions de l'actuel directeur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Une priorité mise en œuvre dans les territoires

Les préfets de région organiseront des *Comités d'administration régionale (CAR) thématiques autour des questions de jeunesse*, afin d'examiner et de suivre les modalités et l'effectivité de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur des jeunes, en liaison notamment avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les mouvements associatifs et les organisations de jeunes.

Patrick Tesson

Montjean sur Loire le 2 mars 2013